

CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES

Cormeilles en Parisis

Samedi 08 et Dimanche 09 juin 2024

Nombre d'athlètes qualifiables par catégorie (R6 Minimum)

Catégories	Places	Catégories	Places
Cadets	15	Cadettes	15
Juniors M	15	Juniors F	15
Espoirs M	15	Espoirs F	15
Seniors M	15	Seniors F	15

Mode de qualification

1 - Mode de qualification

La liste des qualifiés sera établit au bilan de la saison estivale 2024 (performance réalisée du 1^{er} avril au 26 mai 2024).

Le nombre d'athlète retenu pour chaque épreuve sera le suivant : 15 par catégories et par sexe.

Une liste principale et une liste d'attente sera publiée. Les athlètes de la liste d'attente seront déplacés sur la liste principale en fonction des désistements et des engagements tardifs.

2 – Athlètes non classés dans les bilans

Un athlète ne figurant pas encore au bilan de la saison estivale pourra faire une demande de qualification exceptionnelle avec une performance hivernale ou une performance réalisée lors de la saison estivale 2023. Cette demande, qui doit être envoyée avant le 27 mai 2024, ne pourra être étudiée que si cette performance le place dans le 1^{er} tiers des qualifiables.

3 – Athlètes Hors-LIFA

Les athlètes licenciés dans des clubs de Provinces pourront faire une demande de qualification. Cette demande ne sera recevable que si elle place l'athlète dans le 1^{er} tier des qualifiables. Le nombre d'athlètes hors LIFA (en dehors des athlètes des structures de haut niveau situés à Eaubonne, Fontainebleau et INSEP) sur une épreuve ne peut dépasser 10% des effectifs sauf dans le cas où le nombre d'athlètes franciliens ne permet pas de remplir les quotas de qualifiés.

4 - Demandes d'engagements tardifs

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le Lundi 03 juin 2024. L'ajout des athlètes à la liste principale sera conditionné aux quotas d'athlètes définis par épreuve. Un athlète remplissant les critères de qualification sur une épreuve pleine sera par conséquent ajouté à la liste d'attente.

Règlement technique

Le règlement sera le même que celui appliqué lors des Championnats de France d'Epreuves Combinées, conformément au Règlement des Compétitions Nationales.

Date limite de réception à la L.I.F.A.

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA (cso@athleif.org) avant le **Lundi 27 mai 2024 à 12h00**

La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa-athle.com> à partir du Mardi 28 mai 2024